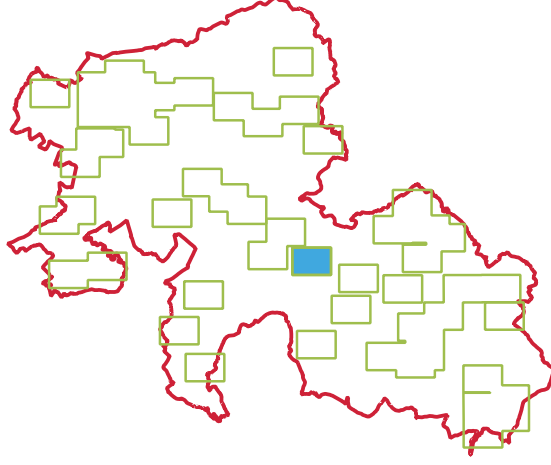
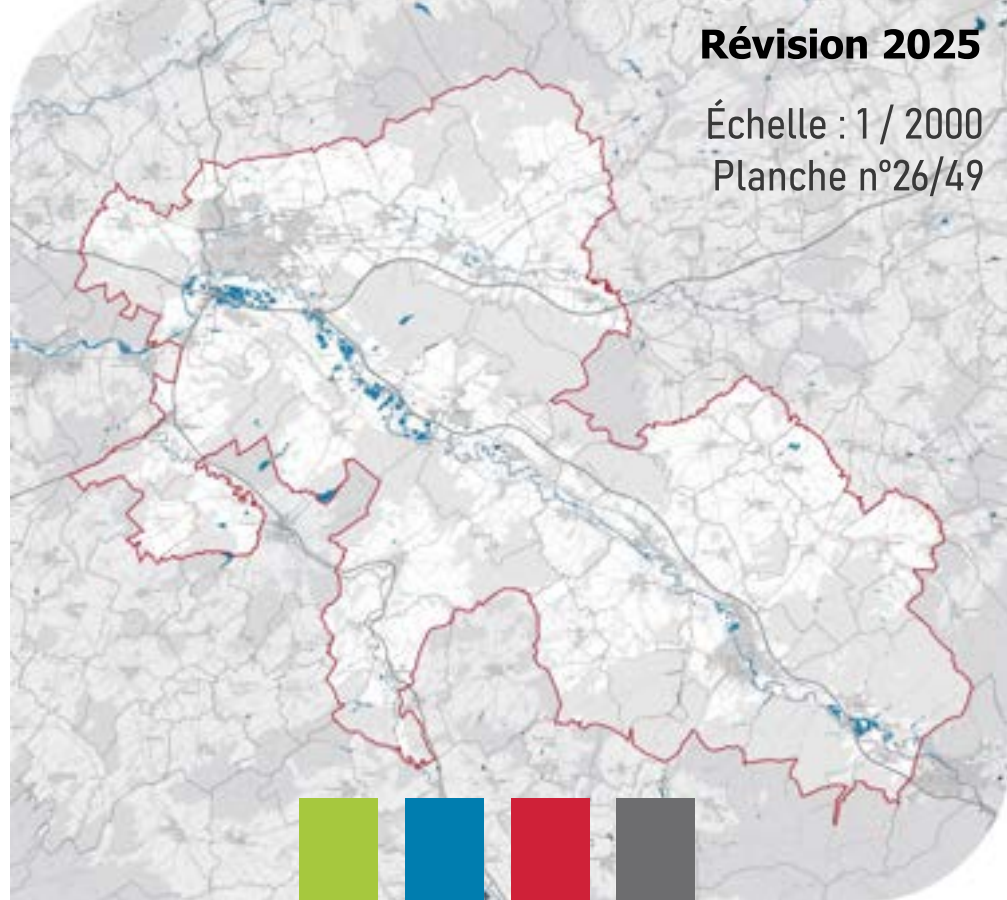


Communes concernées :

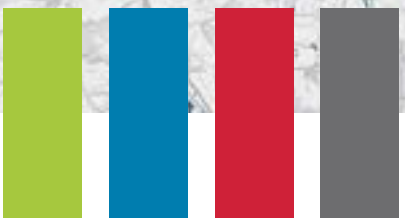
-Flin



Plan local d'Urbanisme intercommunal



Révision 2025
Echelle : 1 / 2000
Planche n°26/49



Lecture des valeurs en pourcentages : % de la surface du territoire de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.

0 100 200 300 m



Règlement graphique

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

Cadastr

- Parcelles
- Bâtiments

Modification de zonage apportée

- Mise en place de l'ER 01 : chemin du grossellier
- Rajustement de la limite entre zone UA et UD
- Extension de la zone UD
- Extension de la zone Ne
- Ajout de la parcelle ZK0157 en UD suite à une promesse de la CCTUB/Commune
- Mise en place de l'ER 04 : voie de Drenewe
- Mise en place de l'ER 02 : chemin de chèvromont
- Interrogations sur l'extension de la zone UD
- Mise en place de l'ER 03 : rue de la barre
- Extension de la zone Ne
- Création d'une zone Np
- Extension du bourg le long de la route d'Hablainville sur les terrains communaux

Prescription ponctuelle

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)
- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Prescription surfacique

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)

